

Conseil communal de Vully-les-Lacs

Rapport de la commission concernant le préavis 2021 / 06

La commission composée de Joëlle ROCH, Arnaud GUIGNARD et Victorio QUERCIA s'est réunie en date du 22 avril 2021 à Vallamand afin de discuter des modifications des statuts version finale du 08.04.2021 .

Après examen des statuts et du préavis, la commission a trouvé 2 modifications de texte dans la version finale des statuts :

- Art. 10 Al 5 : Concernant le contrat du secrétaire de l'assemblée des délégués, le texte mentionne qu'il peut être reconduit en début de chaque législature et non plus rééligible.
- Art. 29 Al 3 : Concernant les comptes approuvés par l'assemblée des délégués, en absence de délai de transmission après approbation, il est maintenant précisé que le délai est de 15 jours dès leur approbation.

La commission estime que ces deux modifications apportent de la précision et améliorent la clarté, sans modifier l'esprit de ces statuts.

En conclusion, la majorité de la commission propose au Conseil communal d'accepter les statuts modifiés tels que présentés dans le préavis municipal.

Vallamand, le 07 mai 2021

La commission :

Joëlle ROCH

Arnaud GUIGNARD

Victorio QUERCIA